



# PARTICULIERS

## PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services aux particuliers au 01/01/2024

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



BANQUE POPULAIRE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ





## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Liste des services

<b>Abonnement à des services de banque à distance</b> ( <u>Internet</u> , téléphone, SMS, etc.) <sup>(1)</sup>	
– Cyberplus Premium	Gratuit
<b>Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par</b>	
– notification via l'application Cyberplus mobile	Gratuit
– e-mail	Gratuit
<b>Tenue de compte</b>	2 €/mois prélevés trimestriellement soit pour information 24 € par an
<b>Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale</b>	
– à débit immédiat (Carte Visa Classic)	47,90 €/an
– à débit différé (Carte Visa Classic)	47,90 €/an
– à autorisation quasi-systématique à débit immédiat (Carte Visa Classic)	47,90 €/an
<b>Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)</b>	
– par retrait (à partir du 4 <sup>e</sup> retrait par mois)	1,40 €/retrait
<b>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - Sécuriplus<sup>(2)</sup></b>	26,52 €/an
<b>Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)</b>	
– en agence	4,70 €/virement
– par Internet	Gratuit
<b>Prélèvement</b>	
– frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	
· créancier de la sphère fiscale ou sociale	Gratuit
· autre	3,90 €
<b>Commission d'intervention</b>	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article 1<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre mentionné. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

# SOMMAIRE

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

3

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

5

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence
- Offres retirées de la commercialisation
- Services bancaires et prestations de base

## BANQUE À DISTANCE

8

- Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)
- Autres services liés à l'utilisation d'Internet
- Par téléphone

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

9

- Cartes
- Services de paiements électroniques
- Services liés à la carte bancaire
- Retraits d'espèces
- Services liés aux paiements par carte
- Virements
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA
- Chèques
- Offres retirées de la commercialisation

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

14

- PACK FAMILLE
- FORFAIT CRISTAL SOLO
- FORFAIT CRISTAL DUO
- PASS CRISTAL
- APOGÉE
- Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- Offres retirées de la commercialisation

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

20

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Plafonnements spécifiques

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

22

- Découverts et autorisation de découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers
- Garanties et autres prestations

## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

25

- Ouverture/clôture et frais de tenue et de gestion de compte
- Transfert
- Épargne bancaire
- Placements financiers
- Gestion sous mandat
- Parts sociales

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

28

- Vous assurer ainsi que vos proches
- Assurer vos biens
- Vous protéger au quotidien
- Assurer vos moyens de paiement
- Offres retirées de la commercialisation

## AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

30

- Frais de succession

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

31

- Forfait mobilité à l'international
- Chèques de voyage et achat/vente de devises (hors euros)
- Opérations par carte bancaire
- Émission de virement non SEPA
- Vos flux en provenance de l'étranger
- Vos moyens de paiement
- Services annexes
- Offres retirées de la commercialisation
- Frontaliers

## EXPRIMER UNE RÉCLAMATION, RÉSOUDRE UN LITIGE

34

## INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE VOTRE BANQUE POPULAIRE

35

## POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

36



Vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



Tarif réglementé, conformément à la loi.

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Ouverture, transformation, clôture

Ouverture/clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit
Dénonciation de compte joint	34,85 €

### Relevés de compte

Relevé papier	
– mensuel	Gratuit
– journalier, hebdomadaire, par quinzaine	3,40 €/pli
Relevé annuel de frais	Gratuit
Relevé de compte électronique toute périodicité	Gratuit
Relevé en braille	Nous consulter
Duplicata de relevé de compte au guichet	2,70 €
Carnet de bord - Synthèse annuelle du fonctionnement de vos comptes	15 €/an
Les dates de valeur pour les chèques compensables en France	
– chèque émis	J*
– chèque remis à l'encaissement	
· BPBFC	J** ouvré
· autres établissements	J***+1 ouvré
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	
– chèque remis à l'encaissement	8 J** minimum

### Tenue de compte

Tenue de compte	2 €/mois prélevés trimestriellement
– pour les clients âgés de moins de 26 ans	Gratuit
– pour les clients titulaires d'une offre groupée de services PACK FAMILLE, FORFAIT CRISTAL SOLO, DUO, PASS CRISTAL ou APOGEE	Gratuit
– pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base	Gratuit
– pour les clients titulaires de l'offre groupée de services OCF	Gratuit
Frais de tenue de compte de dépôt inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	30 €/an <sup>(1)</sup> dans la limite du solde crédeur du compte

\* Date de comptabilisation au compte du client.

\*\* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

\*\*\* Jour de remise avant 15h30 (après 15h30, report au jour ouvré suivant).

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

**Vous ouvrez un nouveau compte**, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au « Guide de la Mobilité », disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

**La date de valeur** sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.


**Un compte est considéré comme inactif** à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts, de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.

- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit et n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

## Services en agence

Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit <sup>(1)</sup>
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque <sup>(1)</sup> - en euros	Gratuit <sup>(1)</sup>
Frais de gestion en cas de retour courrier NPAI <sup>(2)</sup>	7,50 €/mois
Frais engagés pour la recherche de clients NPAI <sup>(2)</sup>	Frais réels
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	28,20 €
Frais de recherche de document(s) ou écriture(s) <sup>(3)</sup>	
– simple	12,50 €/recherche + 2,70 €/opération
– complexe	Sur devis
Documents conservés à l'agence et tenus à disposition	57,60 €/an
Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	
– frais de location avec garantie de 30 000 €	120 €/an
– frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels
Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et bornes libre-service Banque Populaire)	Gratuit

 L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

## Offres retirées de la commercialisation

Relevé de compte électronique toute périodicité	Gratuit
– exemplaire en plus du relevé papier	3,40 €/mois
Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	
– frais de location avec garantie de 15 000 €	95 €/an
– frais de location avec garantie de 15 001 € à 270 000 €	130 €/an

(1) Dans l'agence de gestion du client. (2) N'habite Pas à l'Adresse Indiquée. (3) Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code monétaire et financier.

## Services bancaires et prestations de base

**Services bancaires de base** (services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

Gratuit <sup>(1)</sup>

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA<sup>(1)</sup>, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

**Pour les clients titulaires des services bancaires de base, en cas d'incident, les commissions d'intervention<sup>(2)</sup> sont de 4 € par opération, plafonnées à 20 € par mois.**

**Les prestations de base<sup>(3)</sup>** (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- la tenue du compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Tarifs standards<sup>(4)</sup>


Tarifs standards<sup>(4)</sup>

Gratuit

Tarifs standards<sup>(4)</sup>


Tarifs standards<sup>(4)</sup>

Tarifs standards<sup>(4)</sup>

 **Droit au compte** : droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

(1) Hors virement instantané. (2) Cf. rubrique « Irrégularités et Incidents ». (3) Au sens des articles L.312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier. (4) Se reporter aux tarifs indiqués dans la brochure.

## Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)



Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) Cyberplus Premium <sup>(1)</sup>	Gratuit <sup>(2)</sup> 
Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne – lecteur supplémentaire – carte PassCyberplus	Gratuit 11,10 €/lecteur 20,50 €/an
SÉCUR'PASS (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	Gratuit
Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un(ou plusieurs) compte(s) ouvert(s) auprès d'une(ou plusieurs) autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)	Gratuit
Création/activation d'un bénéficiaire Cyberplus de virement – par Internet/application mobile – au guichet de votre banque (à partir du 2 <sup>e</sup> )	Gratuit 5 €

L'abonnement Cyberplus Premium permet de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers.

## Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte – par notification via l'application Cyberplus mobile – par e-mail	Gratuit Gratuit
Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)	2 €/image
Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou e-mail)	Gratuit
Turbomail (réception du relevé de compte par e-mail) – journalier – hebdomadaire – mensuel	5 €/mois 1,89 €/mois Gratuit
e-Documents (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique)	Gratuit
Coffre-fort numérique (5 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	1 €/mois

## Par téléphone

Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS - Moviplus <sup>(1)</sup> – Moviplus hebdomadaire – Moviplus bi-hebdomadaire – Moviplus tri-hebdomadaire – Moviplus journalier	1,45 €/mois 2,40 €/mois 3,20 €/mois 4,25 €/mois
Call center Bourse – composez le <b>0 820 337 507</b>  Service 0,12 €/min + prix appel	
Tonalité Plus (serveur vocal) – composez le <b>0 801 010 029</b>  Service gratuit + prix appel	

Moviplus permet de recevoir sur votre téléphone mobile, le solde de votre compte, selon une périodicité adaptée à vos besoins.

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.



## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

#### Cartes de retrait

Fourniture d'une carte **Acces** (uniquement en renouvellement) 24 €

Fourniture d'une carte **Point Argent** 24 €

#### Cartes de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)  
– fourniture d'une carte **Visa Classic** à autorisation systématique<sup>(1)</sup> 47,90 €

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)  
– fourniture d'une carte **Visa Classic** à autorisation quasi-systématique 47,90 €

#### Fourniture d'une carte de débit

	Visa Classic	Visa Premier	Visa Platinum	Visa Infinite
Carte de paiement internationale à débit immédiat	47,90 €	125 €	-	-
Carte de paiement internationale à débit différé	47,90 €	125 €	188 €	309 €

#### Carte débit-crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(2)</sup>

	Visa Classic Facélia	Visa Premier Facélia	Visa Platinum Facélia
Fourniture d'une carte	47,90 €	125 €	188 €

La carte débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

Les cartes Visa internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

### Services de paiements électroniques

Service **E-Carte bleue** (paiement sécurisé sur internet) 13,25 €

**Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

**Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

**Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

**Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

(1) Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles. (2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Services liés à la carte bancaire<sup>(1)</sup>

	En agence	Via internet ou application Cyberplus mobile
Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte	14 €	Non disponible
Consultation du code confidentiel de la carte	Non disponible	Gratuit
Augmentation temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours sous réserve d'éligibilité (retrait et/ou paiement)	12,50 €/demande <sup>(2)</sup>	3 gratuites/an puis 12,50 € <sup>(2)</sup>
Augmentation permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	30 €/an <sup>(2)</sup>	Non disponible
Verrouillage temporaire de la carte	Non disponible	Gratuit
Activation/désactivation des paiements et retraits à l'étranger	Non disponible	Gratuit
Activation/désactivation des moyens de paiement à distance	Non disponible	Gratuit

**Demande de mainlevée opposition pour usage abusif** 27,20 €

**Création/refabrication carte en mode standard** Gratuit

**Création/refabrication carte en mode urgent (72 h environ selon délais postaux)** 24,90 €

**Forfait Tranquil'Pass<sup>(3)</sup>** 38 €/an

- commande carte en urgence<sup>(4)</sup>
- réédition de code en urgence<sup>(4)</sup>
- modification plafond de retrait et/ou paiement<sup>(4)</sup>
- opposition chèque<sup>(3)</sup>
- mise à disposition de fonds (auprès d'une Banque Populaire)<sup>(4)</sup>

### Recherche de facturette

– en cas de contestation d'une opération 20,85 € + 2,95 €  
(par copie de facturette)

## Retraits d'espèces

### Retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB)

#### Banque Populaire et Point Argent - en euros

- avec votre carte bancaire
- avec SM@RT' retrait<sup>(5)</sup>
- avec une carte à retrait unique (dans une autre agence que son agence de gestion)

Gratuit <sup>(5)</sup>  
Gratuit  
5 €/retrait

### Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

- avec Visa Classic, Visa Classic Facélia à partir du 4<sup>e</sup> retrait par mois
- avec Visa Premier, Premier Facélia, Platinum, Platinum Facélia et Infinite

1,40 €/retrait  
Gratuit

### Frais de retrait par carte bancaire en devises (autres que l'euro)

(cf. rubrique Opérations bancaires à l'international)

**SM@RT' retrait** est un service de « dépannage » inclus dans l'application Cyberplus mobile qui vous permet d'effectuer un retrait grâce à votre smartphone, sans avoir votre carte bancaire et également sans impacter les plafonds de retrait de votre carte.

(1) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass. (2) Gratuit avec Visa Platinum et Visa Infinite. (3) Voir conditions contractuelles. (4) Une opération par an. (5) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réserve aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

1,60 €/mois

### Forfait Liberté

Service retraits illimités aux DAB hors Banque Populaire (zone euro dont France)  
Souscription possible uniquement pour les titulaires de cartes Visa Electron,  
Visa Electron NRJ, Visa Classic, Visa Classic NRJ, Visa Classic Facélia, Mastercard

### Services liés aux paiements par carte

#### Paiement par carte bancaire en devises (autres que l'euro)

(cf. rubrique Opérations bancaires à l'international)

#### Paiement par carte en euros en France et dans la zone EEE<sup>(1)</sup>

Gratuit

### Virements<sup>(2)</sup>

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE<sup>(1)(3)</sup>,  
(cf. rubrique Opérations Bancaires à l'International)

#### Réception d'un virement SEPA

– occasionnel ou permanent

Gratuit

Frais par virement	Au guichet de l'agence	Via Internet ou application Cyberplus mobile
Frais par virement entre vos comptes BPBFC		
Virement occasionnel	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement		
Virement occasionnel	4,70 €	Gratuit
Virement permanent	0,95 €	Gratuit

#### Frais de mise en place ou modification d'un virement permanent

Gratuit

#### Virement SEPA Instantané

Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel <sup>(4)</sup>	Via application mobile
Jusqu'à 1 500 €	1 €/virement
Au-delà de 1 500 € et jusqu'à 15 000 €	3 €/virement
Au-delà de 15 000 € et jusqu'à 100 000 €	10 €/virement

#### Service Paylib entre amis

Gratuit

#### Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT) au guichet de votre agence

12,70 €

#### Frais d'opposition à un virement avant exécution

(révocation d'une échéance de virement dans les délais légaux de révocation)

Gratuit

#### Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)

Gratuit

#### Demande de retour de fonds après exécution de virement(s) SEPA

– émis au profit d'un compte BPBFC

Gratuit

– émis au profit d'un compte d'un autre établissement bancaire

6 €, maxi 52 €/remise

#### Récupération de fonds mal aiguillés

18,40 €

(BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqués de façon erronée par le payeur)

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos opérations en les réalisant par Internet.

Le Virement SEPA instantané sera crédité sur le compte du bénéficiaire dans les 10 secondes après l'émission du virement.

Paylib entre amis est un service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour. De même que le virement instantané, il sera reçu dans les 10 secondes qui suivent l'émission du virement.

(1) EEE : Espace Économique Européen. (2) Virements en euros de la zone SEPA. Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE<sup>(1)</sup>, se reporter à la rubrique « Opérations internationales ». (3) Opérations en devises hors Euro. (4) Pour des raisons de sécurité, pour tout virement supérieur aux plafonds standards (5 000 € par virement ou par jour et 10 000 € par mois glissant), contacter au préalable votre agence.

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Prélèvements SEPA/TIP SEPA<sup>(1)</sup>

<b>Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA</b>	
– créancier de la sphère fiscale ou sociale	Gratuit
– autre	3,90 €
<b>Frais par paiement d'un prélèvement SEPA</b>	Gratuit
<b>Paiement de TIP SEPA</b>	Gratuit
<b>Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements, par couple ICS/RUM ou ICS (liste blanche)</b>	Gratuit
<b>Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)</b>	Gratuit <sup>4</sup>
<b>Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)</b>	Gratuit
<b>Opposition à une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement</b>	Gratuit
<b>Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA</b>	Gratuit <sup>4</sup>
<b>Demande de remboursement de prélèvement SEPA sur contestation non fondée</b>	18,40 €

### Chèques

<b>Remise de chèque(s)</b>	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J+1 ouvré <sup>(2)</sup> (J : date de comptabilisation) Délai d'encaissement ou d'indisponibilité X jours ouvrés	
<b>Paiement d'un chèque</b>	Gratuit
<b>Renouvellement automatique de chéquier</b>	Gratuit
<b>Délivrance d'un chéquier</b>	Gratuit <sup>4</sup>
<b>Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereau de remises de chèques</b>	
– pli simple	2,40 €
– pli recommandé	7,50 € dont frais postaux
<b>Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereau de remises de chèques non retirés en agence (conservation des chèquiers en agence pendant 20 jours)</b>	6,75 €
<b>Frais d'émission d'un chèque de banque en agence</b>	13,15 €
<b>Frais d'opposition chèque par l'émetteur (le client)</b>	
– par chèque	15,50 €/an
– par chéquier	31 €/an
– sur série de chèques	31 €/an

**L'Identifiant Créancier SEPA (ICS) :** il remplace le Numéro National Émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

**RUM (Référence Unique de Mandat) :** à chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

**La date de valeur :** c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

**Délai d'encaissement :** la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. La provision est alors indisponible.

(1) Prélèvement SEPA en euros dans l'espace SEPA. (2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement de centres de traitement des chèques).

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Offres retirées de la commercialisation

<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</b>	<b>47,90 €</b>
– fourniture carte Visa Electron/Visa Electron NRJ	
Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.	
<b>Fourniture d'une carte de débit</b>	<b>47,90 €</b>
– fourniture carte Visa Classic NRJ	
(carte de paiement internationale à débit immédiat/différé)	
<b>Fourniture d'une carte de débit</b>	<b>49,90 €</b>
– fourniture carte Eurocard Mastercard	
(carte de paiement internationale à débit immédiat/différé)	
<b>Forfait Sérénité</b>	<b>3,70 €/mois</b>
<b>Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)</b>	
– avec Visa Electron, Visa Electron NRJ ou Budj	<b>1,40 €/retrait</b>
– avec Visa Classic NRJ, Eurocard Mastercard (à partir du 4 <sup>e</sup> retrait par mois)	<b>1,40 €/retrait</b>

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE, la convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

Services inclus selon la formule sélectionnée, le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par notification via l'application Cyberplus mobile ou e-mail)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte <sup>(3)</sup>	3	Illimités	Illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(4)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(2)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des retraits et paiements par carte hors zone euro <sup>(3)(5)</sup>			Illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



Pour les parents, jusqu'à 3 comptes - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire <sup>(2)</sup> (Jusqu'à 3 comptes : • 2 comptes individuels • 1 compte individuel et 1 compte joint • 2 comptes joints • 2 comptes individuels et 1 compte joint)	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) (4 cartes max.)	13,15 €	15,80 €	
	Visa Classic (4 cartes max.)	13,15 €	15,80 €	
	Visa Premier (2 cartes + 2 cartes Classic max.)		24,30 €	29,60 €
	Visa Platinum (2 cartes + 2 cartes Premier max.)			38,00 €
	Visa Infinite (2 cartes + 2 cartes Premier max.)			52,95 €



Pour les enfants de 12 à 28 ans, un compte individuel par jeune - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire <sup>(2)</sup>	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(6)</sup> ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(6)</sup> ou Visa Classic ou Visa Premier			•



### Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires ACEF/CASDEN/FRONTALIERS

10 % de réduction

Pour les clients professionnels (hors SCI et Associations) et dirigeants d'entreprise<sup>(7)</sup>

50 % de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (4) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Hors commission de change. (6) Obligatoire pour les mineurs. (7) Personnes physiques majeures capables agissant pour des besoins professionnels (entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs ou dirigeants d'entreprises...) titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise.

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT CRISTAL SOLO, choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

Services inclus selon la formule sélectionnée le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile)	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par notification via l'application Cyberplus mobile ou e-mail)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro <sup>(3)</sup>	3	Illimités	Illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(4)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert <sup>(1)(2)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des retraits et paiements par carte hors zone euro <sup>(3)(5)</sup>			Illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



### Pour les plus de 27 ans - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(6)</sup>	7,05 €	10,50 €	
	Visa Classic	7,05 €	10,50 €	
	Visa Premier		15,80 €	21,10 €
	Visa Platinum			27,45 €
	Visa Infinite			38,00 €



### Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires ACEF/CASDEN/FRONTALIERS

10 % de réduction

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise<sup>(6)</sup>

50 % de réduction



### Pour tous les jeunes de 12 à 27 ans révolus

PASS CRISTAL

Se reporter à la page sur les PASS CRISTAL PREM'S, STUDIES et JOB

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (4) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (5) Hors commission de change. (6) Personnes physiques majeures capables agissant pour des besoins professionnels (entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs ou dirigeants d'entreprises...) titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise.

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### FORFAIT CRISTAL DUO, des services utiles et indispensables pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint

Services inclus selon la formule sélectionnée le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par notification via l'application Cyberplus mobile ou e-mail)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte <sup>(3)</sup>	3	Illimités	Illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(4)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(2)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des retraits et paiements par carte hors zone euro <sup>(3)(5)</sup>			Illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par titulaire (2 max.) <sup>(2)</sup>	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) <sup>(6)</sup>	9,10 €	13,70 €	
	Visa Classic	9,10 €	13,70 €	
	Visa Premier		20,00 €	26,40 €
	Visa Platinum			34,50 €
	Visa Infinite			47,65 €



### Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires ACEF/CASDEN/FRONTALIERS

10 % de réduction

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise<sup>(7)</sup>

50 % de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (4) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (5) Hors commission de change. (6) Obligatoire pour les mineurs. (7) Personnes physiques majeures capables agissant pour des besoins professionnels (entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs ou dirigeants d'entreprises...) titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise.



## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### PASS CRISTAL, offre groupée de services réservée aux jeunes

#### Pack de base inclus dans tous les PASS

La tenue de compte  
Un abonnement à des services de banque à distance avec alertes personnalisables - Cyberplus  
Un service de coffre-fort numérique  
La dématérialisation des extraits de comptes  
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque  
Un conseiller dédié en agence

Inclus

#### PASS CRISTAL PREM'S (12/27 ans révolus)

##### Essentiel (Base +)

3 retraits déplacés sans frais  
Une autorisation de découvert par compte pour les clients majeurs  
Carte Visa Classic ou autorisation quasi-systématique

12/23 ans révolus : 1 €/mois

24/27 ans révolus : 3 €/mois

#### PASS CRISTAL STUDIES (18/27 ans révolus) : ÉTUDIANTS/APPRENTIS

##### Confort (Base +)

Retraits déplacés sans frais en illimités - Forfait Liberté (pas de frais de retraits dans les autres banques)  
Exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 €  
Assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus  
Remplacement de la carte en urgence (1 fois/an)

2 €/mois avec carte Visa Classic  
3 €/mois avec carte Visa Premier

##### Premium (Confort +)

Retraits et paiements sans frais hors zone euro - FMI Carte  
Exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 €  
Virements SEPA instantanés - Instant Payment illimités

5 €/mois avec carte Visa Premier  
6 €/mois avec carte Visa Platinum

#### PASS CRISTAL JOB (18/27 ans révolus)

##### Confort (Base +)

Retraits déplacés sans frais en illimités - Forfait Liberté (pas de frais de retraits dans les autres banques)  
Exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 €  
Assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus  
Remplacement de la carte en urgence (1 fois/an)

3 €/mois avec carte Visa Classic Facélia  
4 €/mois avec carte Visa Premier Facélia

##### Premium (Confort +)

Retraits et paiements sans frais hors zone euro - FMI Carte  
Exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 €  
Virements SEPA instantanés - Instant Payment illimités

6 €/mois avec carte Visa Premier Facélia  
7 €/mois avec carte Visa Platinum Facélia

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

APOGÉE, offre groupée de services réservée à la clientèle des agences Banque Privée

### Les produits obligatoires

<b>APOGÉE</b>	<p><b>Une carte bancaire au choix</b> – Visa Platinum, Visa Infinite ou Visa Platinum Facélia</p> <p><b>L'assurance des moyens de paiement</b> – cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)</p> <p><b>L'abonnement à des services de banque à distance par Internet</b> (Cyberplus Premium)</p> <p><b>Des tarifs préférentiels à l'étranger</b> – retraits et paiements sans frais dans toutes les devises – dans la limite du plafond de la carte (FMI Cartes)</p>	À partir de 20 €/mois
<b>APOGÉE DUO</b>	<p><b>La Convention Apogée avec :</b></p> <p><b>Une seconde carte bancaire au choix</b> – Visa Premier, Visa Platinum, Visa Platinum Facélia ou Visa Infinite</p> <p><b>L'assurance des moyens de paiement de la seconde carte</b> – cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus co-titulaire)</p>	À partir de 23 €/mois

### Les produits optionnels avec 10 % de réduction sur le tarif standard

<b>Coffre-fort numérique</b>	10,80 €/an
<b>Coffre-fort physique</b> – garantie de 30 000 €	108 €/an
<b>Sécuri High-Tech</b> – formule Solo	32,40 €/an
– formule Famille	43,20 €/an
<b>Fronta+</b>	21,60 €/an
<b>E-carte bleue</b>	11,52 €/an

### Des avantages complémentaires

#### Facilités de caisse et/ou découvert

- jusqu'à 10 000 €
- au-delà de 10 000 €

Intérêts débiteurs à l'EUR3M<sup>(1)</sup>  
Intérêts débiteurs à l'EUR3M<sup>(1)</sup> + 2 %

#### 2 chèques de banque gratuits par an

#### Exonération des frais de tenue de compte

#### Augmentation gratuite des plafonds de carte

#### Mise en place gratuite de prélèvements SEPA

Frais réduits à 1,50 % (au lieu de 3,50 %) lors de l'ouverture d'un contrat Solution PERP et sur les versements complémentaires (sous réserve que les versements comportent 25 % minimum en unités de compte)

(1) EURIBOR 3 mois au taux de 3,61 % au 04/07/2023.

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services.

OCF

1 €/mois

soit pour information 12 €/an

#### Les produits et services inclus

- la tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- 1 fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Classic à autorisation systématique
- le dépôt ou le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur de compte
- 4 virements mensuels SEPA<sup>(1)</sup> dont au moins 1 virement permanent
- des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- 1 abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)<sup>(2)</sup> ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus sans chèque)
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus hebdomadaire)
- la fourniture de relevés d'identité bancaire
- 1 changement d'adresse par an

- le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte<sup>(3)</sup>

16,50 €/mois

- le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 du Code monétaire et financier

Par opération 4 €  
dans la limite de 16,50 €  
par mois <sup>(4)</sup>

- le plafonnement spécifique des frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision

- si montant de l'opération inférieur à 20 €
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération plafonné à 6 € <sup>(5)</sup>  
6 € <sup>(5)</sup>  
dans la limite de 16,50 € par mois <sup>(4)</sup>

### Offres retirées de la commercialisation

PASS BP Prem's

PASS BP Studies

PASS BP Job

Convention Pass Pop

Convention Budj

Convention 1 €/mois 16-28 ans

Convention Equipage Horizon dont 16-28 ans

Convention Equipage

Convention Affinéa

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

(1) Hors virement instantané. (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (4) Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (5) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Commission d'intervention

Commission d'intervention 8 € par opération, dans la limite de 80 € par mois 

## Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur<sup>(1)</sup> 10 % du montant de la créance, maximum 100 €, fixé par décret

Frais par saisie attribution, saisie conservatoire 114 €

## Incidents de paiement

Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé Gratuit

### Les incidents liés aux chèques

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) 14 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision<sup>(2)</sup>

– montant du chèque inférieur ou égal à 50 € 22 €<sup>(3)</sup>

– montant du chèque supérieur à 50 € 42 €<sup>(3)</sup>


Frais pour chèque émis et payé en période d'interdiction bancaire 31,50 €

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision Gratuit

Frais d'envoi chèque revenu impayé + lettre d'attestation 2,50 €

Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 22,70 €

### Les incidents liés aux cartes bancaires

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif Gratuit 

Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire 57,70 €

(pour motif opposition usage abusif)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour autre motif 57,70 €

### Les incidents liés aux virements

Frais de rejet d'un virement<sup>(4)</sup>

– inférieur à 20 €


– supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération  
12 €<sup>(3)</sup>

Frais par virement occasionnel incomplet


– si BIC/IBAN absent ou incorrect

Gratuit

 **Commission d'intervention** : Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

**La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé** est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée. Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 57 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

 **Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend** : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA. (2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page).

(4) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Les incidents liés aux prélèvements

#### Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ou d'un TIP SEPA<sup>(1)</sup>

– inférieur à 20 €

– supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération


12 €<sup>(2)</sup>

### Plafonnements spécifiques

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte<sup>(3)</sup> pour les clients détenteurs de l'OCF Plafonnement de 16,50 €/mois

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte<sup>(3)</sup> pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier Plafonnement de 25 €/mois

Commissions d'interventions pour les clients titulaires des services bancaires de base, en cas d'incident de paiement 4 €/opération, plafonnées à 20 €/mois

 Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

La réglementation prévoit, pour les clients détenteurs de l'**Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)** et les clients identifiés comme fragiles financièrement, un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes.

Les bénéficiaires des **Services Bancaires de Base** bénéficient d'un plafonnement mensuel spécifique des commissions d'intervention.

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération. (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente). (3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

## Découverts et autorisation de découvert<sup>(1)</sup>

### Autorisation de découvert permanente

(mise en place et renouvellement)

- frais de gestion
- intérêts débiteurs au taux de base bancaire<sup>(2)</sup> + 9,15 %

Nous consulter  
17,10 %

### Découvert du compte ponctuel (maxi 30 jours)

- frais de gestion
- intérêts débiteurs au taux de base bancaire<sup>(2)</sup> + 9,15 %

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,10 %, le TAEG<sup>(3)</sup> ressort à 20,04 %

Nous consulter  
17,10 %

### Découvert du compte non autorisé

- intérêts débiteurs au taux de base bancaire<sup>(2)</sup> + 12,15 %

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 20,10 %, le TAEG<sup>(3)</sup> ressort à 20,04 %

20,10 %

### Découvert journalier moyen<sup>(4)</sup> inférieur à 380 €

- minimum forfaitaire de perception


13 €/trimestre

### Commission de dépassement

(pour tout dépassement de l'autorisation de découvert ou fonctionnement en position débitrice en l'absence d'autorisation)

Majoration de 3 % du taux

**Le solde du compte doit être maintenu créditeur.** Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

 **Le TAEG** est indiqué sur le relevé de compte. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire<sup>(5)</sup> en vigueur.

Non compris dans le TAEG, le **minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs** s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 380 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

## Crédits à la consommation<sup>(1)</sup>

### Prêt Personnel (Automobile, Travaux, Trésorerie)

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt
  - minimum
  - maximum
- taux fixe nominal (hors assurance)

Nous consulter  
60 €  
750 €

### Location avec Option Achat (automobile)<sup>(6)</sup>

Nous consulter

### Location Longue Durée (automobile)<sup>(7)</sup>

Nous consulter

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences Banque Populaire.

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (2) Taux de Base Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté : 7,95 % en vigueur au 02/06/2020. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment. (3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. (4) Le découvert journalier moyen est la somme des découverts entre deux arrêts de compte, divisée par le nombre de jours à découvert. (5) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période. (6) Produit de BPCE LEASE. (7) Produit de BPCE PERSONAL CAR LEASE.

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Pour les étudiants âgés de - 28 ans

- avance de rentrée : 1 000 € maximum à taux zéro à rembourser dans un délai inférieur ou égal à 3 mois
- avance sur bourse allouée par le CROUS
- prêt permis à 1 €
- prêt étudiant
  - frais de dossier
  - taux fixe nominal (hors assurance)

Nous consulter

### Pour les étudiants âgés de - 25 ans et les jeunes actifs (- de 28 ans)

- caution locative
  - frais de dossier
- 1 % max du montant annuel garanti  
30 €

Gratuit  
Nous consulter

### Crédit renouvelable

- Facélia (frais de dossier)
- Le crédit renouvelable Facélia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facélia, c'est un produit de BPCE Financement<sup>(1)</sup> qui en fixe les conditions tarifaires

Gratuit

## Crédits immobiliers<sup>(2)</sup>

### Prêt Épargne Logement

- frais de dossier
- taux

Gratuit  
Nous consulter

### Prêt à Taux Zéro

- frais de dossier

Gratuit

### Prêt éco PTZ

- frais de dossier

Gratuit

### Autres types de prêts immobiliers

- frais de dossier
  - taux
- 0,5 % du montant financé, minimum 600 €

Nous consulter

### Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

Nous consulter

## Garanties et autres prestations

### Les assurances liées aux crédits<sup>(3)</sup>

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit<sup>(4)</sup>.

Nous consulter

### Les garanties

#### Gage de véhicule

125 €

#### Gage sur autre bien mobilier

Nous consulter

#### Nantissement de compte

135 €

#### Hypothèque

Tarif perçu par notaire

**Crédit renouvelable** pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France ; les paiements à distance sous réserve de la disponibilité du service chez les e-commerçants ; les paiements depuis la solution de paiement mobile agréée par l'Émetteur sous réserve de la disponibilité du service. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée au comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques. Pour plus d'informations, reportez-vous à la brochure commerciale de votre agence Banque Populaire.

**Pour les jeunes actifs**, les frais de dossiers sur les autres prêts immobiliers sont de 200 €, quel que soit le montant du prêt.

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(3) Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Délégation sur produits assurance-vie, capitalisation	150 €
Nantissement de compte d'instruments financiers	
– interne	150 €
– externe	200 €
Mainlevée sur prêt échu	
– levée de gage sur véhicule	36 €
– mainlevée de garantie (y compris nantissement)	175 €

### Cautions

#### Caution délivrée

– taux	2,50 %
– mini perception/trimestre/caution	21 €
– frais d'acte (suivant nature de l'opération)	mini 30 € - maxi 150 €
– frais appel en paiement de caution	1 % du montant de l'appel mini 80 € - maxi 300 €

Caution et garantie financière (SACCEF) Nous consulter

#### Caution lors d'une adjudication immobilière

– frais d'acte 150 €


Garantie à première demande 250 €

Mainlevée 54 €

### Autres prestations

#### Duplicata

– du tableau d'amortissement	26 €
– de l'offre de prêt ou autres documents d'un dossier de prêt	11,50 €/nature de document
– duplicata dossier de prêt complet	45 €

Lettre d'information annuelle aux cautions Gratuit 

Changement de domiciliation 22 €

#### Avenant (hors substitution assurance emprunteur)

– lié à une renégociation de taux	2 % du capital restant dû minimum 1 000 €
– autres	250 €
– passage d'un taux variable à un taux fixe	0,2 % du capital restant dû minimum 230 €
– conversion prêt CHF en euros	0,2 % du capital restant dû minimum 230 €

Réaménagement complexe de contrat de prêt 250 €

#### Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif

– lié à un remboursement anticipé	Gratuit
– non lié à un remboursement anticipé (crédits immobiliers)	27 € <sup>(1)</sup>

#### Demande d'attestation

– CAF	20,50 €
– d'intérêts ou de fin de prêt	12 €
– autres	22,50 €

Demande de modulation de prêt (contrat prêt modulable) 54,50 €

Rédaction de contrat 115 €

Dossier sans suite dont l'offre a été acceptée 0,75 % du montant du prêt - maxi 150 € 

(1) Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016.



## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

### Ouverture/clôture et frais de tenue et de gestion de compte

Ouverture/clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaire (CTO) (hors PEA ou PEA PME)	Gratuit
Ouverture d'un Plan Épargne en Actions (PEA) ou d'un Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME)	10 €
Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit
Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif <sup>(1)</sup> (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	30 €/an
Frais de tenue de compte et de gestion de compte-titres, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	Droits de garde <sup>(2)</sup>

### Transfert

Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit
Transfert compte épargne vers une autre banque	93,50 €/compte
Transfert PEP, PERP vers une autre banque	1,30 % du montant mini 160 € - maxi 300 €
Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque	Dans la limite d'un plafond de 150 €
– titres cotés	15 €/ligne
– titres non cotés	50 €/ligne
Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque	102 € + 10,26 €/ligne

### Épargne bancaire

Bénéficiaire d'une épargne disponible sans frais de souscription – Livret A, LDD, LEP, CODEVair, Compte sur Livret	Nous consulter
Épargner en vue d'un projet immobilier sans frais de souscription <sup>(3)</sup> – PEL, CEL	Nous consulter
Épargner pour vos enfants sans frais de souscription – Livret Premier Pas (0-12 ans), Livret Jeune (12-25 ans)	Nous consulter
Crescendo <sup>(4)</sup>	13,50 €/an
Facil'Épargne	Gratuit

Relevé de portefeuille-titres	Papier	Électronique
Selon périodicité		
Mensuelle	45 €/an	Gratuit
Trimestrielle et annuelle	Gratuit	Gratuit

**Ces solutions de placement** vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

**Facil'Épargne** : service permettant de placer les excédents de trésorerie. Lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction expresse de votre part pour chaque virement.

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agr) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est déduit dans la limite du plafond réglementaire. (2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. (3) Taux de rémunération annuel net fiscal. (4) Arrêt de la commercialisation.

## Placements financiers

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

### Compte-titres ordinaire (CTO)

– droits de garde

(frais de tenue de compte)

		Commission proportionnelle à la valorisation du portefeuille	Min de Perception	Commission fixe par ligne du portefeuille
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe <sup>(1)</sup>		Gratuit	25,90 €	Gratuit
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe <sup>(1)</sup> et/ou d'autres valeurs	Valeurs Groupe <sup>(1)</sup>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Valeurs Euronext	0.26 % jusqu'à 50 K€ 0.20 % de 50 K€ à 150 K€ 0.10 % au-delà de 150 K€	35 €	4 €
	Valeurs hors Euronext	0.36 %	35 €	4 €

– frais de transaction

- ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	Par Internet		Par téléphone au Call Center Bourse		
	Commission proportionnelle au montant de la transaction		Type d'ordre	Commission proportionnelle au montant de la transaction	Minimum
Ordre exécuté	de 1 à 1 500 €	8 €	Sur actions Sur droits et bons Sur obligations	1.60 % du montant brut de l'ordre 1.60 % du montant brut de l'ordre 0.80 % du montant brut de l'ordre	21 € 4,20 € 21 €
	de 1 501 à 10 000 €	0.60 %			
	de 10 001 € à 40 000 € + de 40 000 €	0.54 % 0.48 %			
Ordre annulé	Gratuit			Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit			Gratuit	Gratuit

- opérations sur valeurs étrangères

(par Internet ou par téléphone au Call Center Bourse)

– ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

(par Internet ou par téléphone au Call Center Bourse)

– opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)<sup>(3)</sup>

- souscription OPC réseau Banque Populaire
- souscription OPC autres établissements

**1.60 % du montant brut**  
**moins 58,70 € + frais de broker**

**0.598 % par mois**

**Gratuit**  
**10 €**

**La facturation des ordres de Bourse** dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

**Les droits de garde** (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début d'année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus de l'année précédente arrêtée au 31/12.

**Broker** : intermédiaire financier chargé de mettre en relation les vendeurs et acheteurs.

(1) Valeurs Groupe : OPC<sup>(2)</sup> émises par une entité du Groupe BPCE (BPCE, Natixis, H2O, Ostrum, Miroval, Ciloger, Palatine... liste non exhaustive).  
(2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (3) Les frais de souscription d'OPC<sup>(2)</sup> s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Plan d'Épargne en Actions (PEA) et Plan d'Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME)

– droits de garde

(frais de tenue de compte)

	Fixe par ligne	% variable sur l'ensemble du portefeuille <sup>(*)</sup>
Valeurs Groupe <sup>(1)</sup>	5 €	De 0 à 50 k€ : 0,26 %
Titres non cotés	25 €	De 50 k€ à 150 k€ : 0,20 %
Autres titres	5 €	Au-delà de 150 k€ : 0,10 %
Parts Sociales	-	Gratuit

(\*) Sur l'ensemble du portefeuille hors valeurs exonérées - ex : Parts Sociales.

Montant maximum par compte en fonction de la typologie du portefeuille :

- 100 % Valeurs Groupe **25,90 €**
- mixtes ou sans Valeurs Groupes **Non**

Les plafonds s'appliqueront à l'ensemble du portefeuille mixte : il n'y aura pas de cumul des plafonds définis en cas de présence de Valeurs Groupe, le plus haut des deux plafonds définis s'appliquera.

– frais de transaction (achat ou vente)

	Par Internet	Par téléphone au Call Center Bourse
Actions ou parts de SARL	0,5 % du montant de la transaction	1,2 % du montant de la transaction
OPC <sup>(2)</sup> réseau Banque Populaire <sup>(3)</sup>	Nous consulter	
OPC <sup>(2)</sup> autres établissements <sup>(3)</sup>	Nous consulter	

### Autres Opérations

- édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique **Gratuit**
- duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **15,80 €**
- titres non cotés
- dépôt ou inscription (frais de constitution du dossier) **100 €/valeur**
- demande d'estimation de titres vifs **21 €/estimation**
- réédition du bulletin d'essai, par lingot (en cas de perte du certificat d'origine) **59 €**

### Autres Services

- Hisséo épargne programmée (hors droits d'entrée) **Gratuit**
- (Compte d'Instruments Financiers, PEA, PEA-PME, assurance-vie)
- transactions sur l'or **3 % du montant brut - mini 21 €**
- + taxe<sup>(4)</sup> **Non consulter**
- sac plombé **9,50 €/sac**
- étude patrimoniale **Non consulter**

### Gestion sous mandat

Non consulter

### Parts sociales

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)

Gratuit

**Les droits de garde** (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début d'année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus de l'année précédente arrêtée au 31/12.

(1) Valeurs Groupe : OPC<sup>(2)</sup> émises par une entité du Groupe BPCE (BPCE, Natixis, H2O, Ostrum, Miroval, Ciloger, Palatine... liste non exhaustive).  
 (2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (3) Les frais de souscription d'OPC<sup>(2)</sup> s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.  
 (4) Impôt perçu par l'État en cas de vente ou option pour le régime des plus-values selon conditions.

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

### Vous assurer ainsi que vos proches

<b>ASSUR-BP Santé<sup>(1)</sup></b> Offre adaptée en fonction de votre situation, avec 3 profils : Solo, Famille ou Master et choix parmi 4 niveaux de couverture	<a href="#">Nous consulter</a>
<b>Responsabilité civile du célibataire</b>	<a href="#">Nous consulter</a>
<b>Assurance chasse<sup>(2)</sup></b> – formule A (responsabilité civile et dommages aux chiens) – formule B (responsabilité civile)	50 €/an 25 €/an
<b>Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)<sup>(1)</sup></b>	<a href="#">Nous consulter</a>
<b>Assurance Famille<sup>(3)</sup></b>	<a href="#">Nous consulter</a>
<b>Autonomis<sup>(3)</sup></b> Le montant de la cotisation à l'adhésion dépend : – de l'âge de l'assuré à la date d'effet de l'adhésion – de la formule choisie – de la rente choisie	<a href="#">Nous consulter</a>
<b>Assurance Précaution<sup>(4)</sup></b>	2,50 €/mois
<b>Assurance Obsèques<sup>(3)</sup></b>	<a href="#">Nous consulter</a>

### Assurer vos biens

<b>Assurance Auto<sup>(1)</sup></b>	<a href="#">Nous consulter</a>
<b>Assurance 2-roues<sup>(1)</sup></b>	<a href="#">Nous consulter</a>
<b>Assurance Habitation<sup>(1)</sup></b>	<a href="#">Nous consulter</a>
<b>Tranquil'Habitat<sup>(6)</sup></b> – offre essentielle – offre à la carte – offre tout inclus	À partir de 12 €/mois À partir de 21,50 €/mois À partir de 35,50 €/mois
<b>Sécuri High-Tech<sup>(2)</sup></b> – formule solo – formule famille	36 €/an 48 €/an

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Contrat assuré par BPCE Vie ; les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (5) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert. (6) Service réalisé par IMA PROTECT.

**ASSUR-BP Santé** : complémentaire santé qui compense la baisse des remboursements relevant des régimes obligatoires d'assurance maladie. Vous maîtrisez le budget de santé de votre famille<sup>(2)</sup>.

**MAV** : contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

**Assurance Famille** : contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

**Autonomis** : contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé et l'aidant.

**Assurance Précaution** : contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches.<sup>(5)</sup>

**Tranquil'Habitat** : système de détection à distance qui surveille votre résidence en permanence. En votre absence, vous laissez votre habitation, maison ou appartement, sous bonne garde.

**Sécuri High-Tech** : contrat pour assurer vos appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger.

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Vous protéger au quotidien

Protection juridique <sup>(1)</sup>	Nous consulter
Sérélia Téléassistance	Nous consulter

### Assurer vos moyens de paiement

Assurance perte ou vol de moyens de paiement - Sécuriplus <sup>(2)</sup>	26,52 €/an
Réduction de 50 % en cas de souscription d'une 2 <sup>e</sup> assurance sur le même compte	

### Offres retirées de la commercialisation

Fructi-Budget <sup>(3)</sup>	Nous consulter
Fructi-Famille <sup>(4)</sup>	Nous consulter
Tisséa <sup>(4)</sup>	Nous consulter
Assur-BP Auto <sup>(5)</sup>	Nous consulter
Assur-BP Habitat <sup>(5)</sup>	Nous consulter
Sécuriplus Jeune <sup>(2)</sup>	Nous consulter
Assur-BP <sup>(5)</sup>	Nous consulter
Assur-BP Horizon <sup>(5)</sup>	Nous consulter
Synergie Plus toutes causes <sup>(3)</sup>	Nous consulter
Synergie Plus accident <sup>(3)</sup>	Nous consulter
Dédicace <sup>(3)</sup>	Nous consulter

**Protection juridique** : contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges.

**Sérélia Téléassistance** : Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

**Sécuriplus** : contrat d'assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

(1) Contrat assuré par Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

## AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Frais de succession

#### Ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire

– frais de dossier	90 € <sup>(1)</sup>
– frais de gestion	Gratuit
· avoirs jusqu'à 1 000 €	0.95 % du montant <sup>(1)(2)</sup>
· avoirs supérieurs à 1 000 €	750 € <sup>(1)(2)</sup>
· maximum	

**Succession vacante** (recherche d'héritiers) **Frais réels**

**Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an** **70 €/an**

**Les contrats d'assurance-vie** sont pris en charge dans le cadre de la succession, mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession. Calcul à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

En fonction de la nature du compte, les frais pourront être plafonnés, conformément à l'article L.312-19 du Code monétaire et financier.

(1) Hors enfant mineur. (2) Demi-tarif si les fonds restent à la BPBFC.

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Forfait mobilité à l'international

Carte 10,50 €/mois

### Chèques de voyage et achat/vente de devises (hors euros)

#### Achat et vente de billets de banque étrangers

– commission fixe  
 · devises classiques (Royaume-Uni, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Francs Pacifique, Japon, Norvège, Suède, Suisse) : clients BPBFC non titulaires de Fronta+ 5 €  
 · autres devises 16,65 €  
 – commission de change Cours en vigueur

Reprise de chèque de voyage pour le client 6 €

### Opérations par carte bancaire<sup>(1)</sup>

	Paiement	Retrait d'espèces
– Dans l'EEE <sup>(2)</sup> en euros – En Roumanie en lei roumains – En Suède en couronnes suédoises – Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en francs Pacifique et en euros – À Monaco, Andorre, Saint-Marin et au Vatican en euros	Gratuit	Conditions identiques à un retrait en France
– Dans l'EEE <sup>(2)</sup> en devises – Hors EEE <sup>(2)</sup>	2,75 % du montant de la transaction	2,75 % du montant de la transaction + commission fixe de 3 €

#### Retrait d'espèces au guichet dans une agence (hors France)

– commission fixe 6 €  
 – commission proportionnelle au montant du retrait 2,75 %

Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger (hors EEE<sup>(2)</sup>) Gratuit

### Émission de virement non SEPA

#### Frais par virement occasionnel ou permanent émis en euros ou en devises

– commission fixe par opération 33 €  
 – commission de change proportionnelle au montant de la transaction 0,055 %  
 (mini 19 €, maxi 280 €)  
 – virement émis en mode « OUR » (ensemble des frais à la charge de l'émetteur) Facturation selon frais banque étrangère

Frais d'annulation d'un virement avant exécution (devises hors EEE<sup>(2)</sup>)(révocation d'une échéance de virement) Gratuit

Frais d'annulation définitive d'un virement permanent (devises hors EEE<sup>(2)</sup>) Gratuit

**Pour les achats de devises**, il est nécessaire de consulter votre conseiller pour obtenir le délai de mise à disposition des devises.

**Attention, le cours de change appliqué** est celui en vigueur le jour de la transaction.

**La commission de change** est prélevée en sus des frais indiqués ci-contre selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE<sup>(2)</sup>. (2) EEE : Espace Économique Européen.

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Vos flux en provenance de l'étranger<sup>(1)</sup>

#### Rapatriements reçus de l'étranger

(reçus depuis l'EEE<sup>(2)</sup> en devises ou reçus hors de l'EEE<sup>(2)</sup> en euros ou en devises)

– commission fixe	20 €
– commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,055 %
	(mini 19 €, maxi 280 €)

### Vos moyens de paiement

Chèque import en euros ou devises	40 €
Rejet de chèque	46,90 €
Crédit après encaissement	Nous consulter
– les chèques d'un montant supérieur à 1 000 € sont envoyés à l'encaissement et portés au crédit à réception des fonds	
– ajouter frais réels de port (pli recommandé ou pli sécurisé de type CHRONOPOST ou DHL)	
– frais de correspondant étranger en supplément	

### Services annexes

Cession/alimentation de devises	19,50 €
Tenue de compte en devises (par trimestre indivisible)	36,95 €
Retrait ou versement de devises au guichet sur un compte en devises	19,50 €
Renseignements commerciaux	Nous consulter
Acquit swift	15 €
Frais d'intervention sur virement ou réparation IBAN/BIC	18 €
Virement vers et depuis un compte en devises	19,50 €

### Offre retirées de la commercialisation

Forfait mobilité à l'international	
– jeune <sup>(3)</sup> : clients âgés de 18 à 28 ans	10,50 €/mois
Encaissement de chèques de voyage American Express (pour clients Banque Populaire uniquement)	Nous consulter
Encaissement de chèque export <sup>(1)</sup>	
– commission fixe (frais banque correspondant compris)	Nous consulter
– commission de change proportionnelle au montant de la transaction	Nous consulter

En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat de chèques est possible ou non. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays EEE<sup>(2)</sup>. (2) EEE : Espace Économique Européen.



## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Frontaliers

	Titulaires de Fronta+	Hors Fronta+
Fronta+ - Cotisation annuelle	25 €	
Mise en place d'un avis de prélèvement de salaire (LSV)	Gratuit	60 €
Modification de date de rapatriement de salaire ou du montant	2 gratuites par année civile au-delà 3 €	3 €
Frais d'impayé sur rapatriement de salaire (LSV) suite rejet banque suisse	19,50 €	19,50 €
Rapatriement de salaire exceptionnel (uniquement si LSV en place)	2 gratuits par année civile au delà 3 €	3 €
Retrait en espèces (mini 100 CHF) sur compte en Francs Suisses	Gratuit	19,50 €
Versement en espèces sur compte en Francs Suisses	Gratuit	19,50 €
Frais de tenue de compte en devises (par trimestre indivisible)	Gratuit	36,95 €
Mise en place d'une garantie de change salaire frontalier (LSV obligatoire dans le cadre d'une garantie de change)	3 et 6 mois : 25,20 € 9 et 12 mois : 44,80 €	3 et 6 mois : 36 € 9 et 12 mois : 64 €
Virement de compte à compte (compte en Euros vers compte en Francs Suisses, et inversement)	Gratuit	19,50 €
Virement reçu en CHF depuis la Suisse sur compte en Euros ou en Francs Suisses	Gratuit	19,50 €
Virement émis en CHF vers la Suisse	Voir rubrique « Émission de virement non SEPA »	Voir rubrique « Émission de virement non SEPA »
Garantie de change prêt immobilier CHF - frais de dossier pour mise en place - frais de levée	0,05 % du montant mini 55 € - maxi 280 € 50 €	0,05 % du montant mini 55 € - maxi 280 € 50 €

**La convention Fronta+ :** elle inclut des services qui vous permettront de rapatrier votre salaire en CHF et vous garantiront le cours de change CHF. Pour plus d'informations, contactez votre conseiller.

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays EEE<sup>(2)</sup>. (2) EEE : Espace Économique Européen.

## EXPRIMER UNE RÉCLAMATION, RÉSOLVRE UN LITIGE

### 1. Votre agence Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord,  **votre conseiller en agence/ e-agence est votre interlocuteur privilégié**  pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au  **Pôle Satisfaction Clients** , y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

**Par Internet :** <https://www.banquepopulaire.fr/bpbfc/> rubrique « Besoin d'aide / Réclamations ».

**Par courrier :**  
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
Pôle Satisfaction Clients  
1 place de la 1<sup>ère</sup> Armée Française  
25087 BESANCON Cedex 9

**Par téléphone :** 03 80 48 50 50 (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence).

**Par mail :** [contact.internet@bpbfc.fr](mailto:contact.internet@bpbfc.fr)

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

### 2. Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Pôle Satisfaction Clients, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir  **gratuitement**  un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation\* de la Banque Populaire**  pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

**Par courrier :**  
Médiateur auprès de la Banque  
Populaire Bourgogne Franche-Comté  
BP 70  
71 602 PARAY LE MONIAL CEDEX

**Par Internet :**  
<https://www.mediateur-bpbfc.fr>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**  pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes-titres.

**Par courrier :**  
Médiateur de l'AMF, Autorité des  
Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02

**Par Internet :**  
[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

- **Le médiateur de l'assurance**  pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance, mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

**Par courrier :**  
La Médiation de l'Assurance  
TSA 501 10  
75441 Paris Cedex 09

**Par internet :**  
[www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

\* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

## INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE VOTRE BANQUE POPULAIRE

**Les crédits renouvelables** sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

### BPCE Financement

SA à conseil d'administration au capital de 73 801 950 €.  
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS.  
439 869 587 RCS Paris.  
Adresse : Panhard et Levasor, 75634 Paris Cedex 13.

**La Location avec Option d'Achat** est un produit de :

**BPCE LEASE**, 4, place de la Coupole - BP 70051 - 94222 Charenton-le-Pont Cedex. SA à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros.  
379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369.  
Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339.  
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.  
Etablissement de crédit.

**La Location Longue Durée** est un produit de :

**BPCE Personal Car Lease**. SA au capital de 8 000 000 €.  
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS.  
440 330 876 RCS Paris - TVA : FR 80 440 330 876.  
Mandataire d'intermédiaire d'assurance, N° ORIAS: 07 032 449.

### BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 €.  
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS.  
349 004 341 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

### COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé. RCS Le Mans n° 442 935 227 - APE 6512 Z.  
Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans cedex 2.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

**Zone EURO** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

**EEE** : (Espace Économique Européen), composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

**Espace SEPA** : (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

### IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré.  
Siège social : 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9.  
Immatriculée au RCS Niort n° 481.511.632.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

### CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré.  
Siège social : 4, place Raoul Dautry - 75015 Paris.  
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062 RCS Paris.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

### BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros,  
Immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 350 663 860.  
Siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

### BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS Niort.  
Siège Social : Chaban 79180 Chauray.  
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

### IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance).  
Siège social : 10, rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes cedex 3 - S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes.  
Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.

## POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez 24h/24 et 7j/7



- Par Internet, avec Cyberplus : [www.banquepopulaire.fr/bpbf](http://www.banquepopulaire.fr/bpbf)
- Depuis notre application mobile **Banque Pop** téléchargeable depuis votre store :



Disponible sur  
**App Store**



DISPONIBLE SUR  
**Google Play**



Disponible sur  
**AppGallery**

### GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

#### Biométrie

Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales<sup>(2)</sup> (Touch ID, Fingerprint) ou du visage (Face ID)<sup>(2)</sup>

#### Gestion des comptes

Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes en temps réel  
Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes

#### Pilotage de votre carte

Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel  
Consultation du code secret de votre carte bancaire  
Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds de paiement et de retraits de votre carte<sup>(1)</sup>

#### Virements

Gestion optimisée de vos virements de compte à compte  
Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone<sup>(2)</sup>  
Virement avec le numéro de mobile de votre bénéficiaire, grâce à Paylib entre amis

#### Retrait

Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMARTretrait



### GESTION DEVOS CONTRATS D'ASSURANCE À DISTANCE

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.



Retrouvez nos tarifs en ligne  
en flashant ce QR code

**BANQUE POPULAIRE**  
**BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**



### Nos services d'assistance

Cyberplus :

**09 74 75 02 13<sup>(1)</sup>**

Assurances :

**09 74 75 02 14<sup>(1)</sup>**

(1) Accessible aux horaires d'ouverture de votre agence - coût d'un appel local.

### Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique :

**0 820 337 500** Service 0,12 €/min + prix appel

Depuis l'étranger, au :

**+ (33) 0 820 337 500** Service 0,12 €/min + prix appel